

ECOFI SMART TRANSITION - R

Actions de pays de la zone Euro



Article 9

Avril 2026

Objectif de gestion

SICAV ISR PEA investie en actions des pays de la zone Euro, sélectionnées selon des critères financiers et ESG excluant les entreprises qui ne sont pas alignées sur la trajectoire 1,5 degré. La SICAV a pour objectif d'obtenir une performance proche de l'indice FCI EMU 50 dividendes réinvestis.

Actions

Actif net du fonds (en M€)	352,24	Exposition risque actions (%)	100,66	Exposition devises (%)	0,00
Valeur liquidative (€)	132,36	Volatilité OPC (%)	14,27	SCR OPC (%)	42,35
Performance nette mois	+6,47%	Volatilité indice (%)	13,78	Nombre de lignes	59
Performance nette YTD	-0,40%	Beta	1,06	Note PRISME	7,05
Investissements durables (%) - SFDR	100,00	Ratio de Sharpe	0,69		

Tony Boisseau
Gérant Analyste
Quantitatif
SRI *



1 2 3 4 5 6 7

Horizon de placement

5 ans

Zone d'investissement

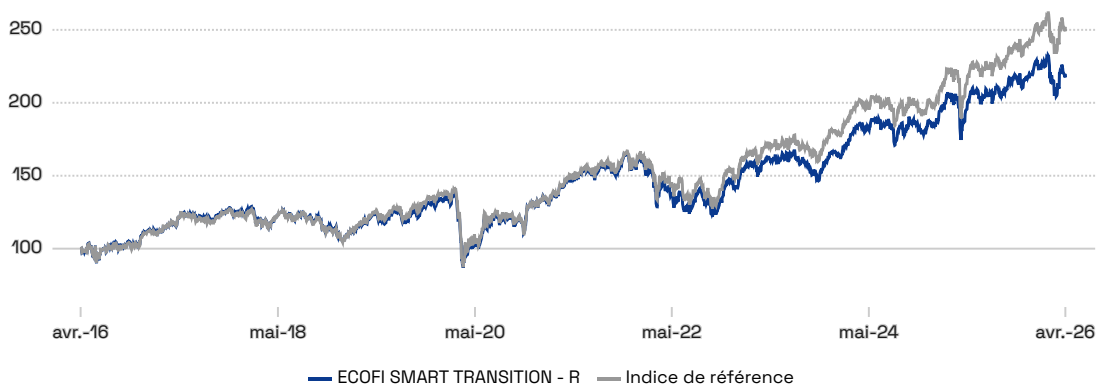
Zone Euro

Code ISIN

FR0000004970

Evolution de la valeur liquidative

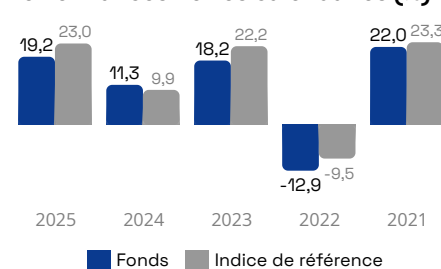
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps.



Performances nettes glissantes

en %		YTD	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
OPC	Performance	-0,40	+6,47	-2,21	+1,49	+12,43	+35,75	+48,99	+119,90
	Volatilité					+14,27	+14,86	+16,71	+18,46
Indice de référence	Performance	+3,31	+6,51	+0,37	+5,79	+18,28	+47,10	+69,11	+152,09
	Volatilité					+13,78	+14,78	+16,40	+18,50
Ecart/indice		-3,71	-0,04	-2,58	-4,30	-5,85	-11,34	-20,12	-32,18

Performances nettes calendaires (%)



Code Bloomberg : COCEPET FP Equity

Type de part : Capitalisation

Forme juridique : SICAV

Classification / Stratégie : Actions de pays de la zone Euro

Dépositaire : CACEIS BANK

Devise de la part : EUR

Valorisation : Quotidienne

Date de creation : 20/01/2000

Eligible PEA-PME : NON

Eligible PEA : OUI

Indicateur de référence : FCI EMU 50 / À PARTIR DU 29/12/2023

OPCVM : Oui

Règlement/Livraison : J+1

Délai de notification : 11h30

Frais de gestion directs maximum : 1,85%

Commission de surperformance : Néant

Commission de souscription acquise : Néant

Commission de souscription non acquise : 2,00%

Commission de rachat acquise : Néant

Commission de rachat non acquise : Néant

(1) Fonds ISR selon la méthodologie ECOFI. (2) Les références à un label ou à une récompense ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire le Document d'Information Clé (ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements ou sur notre site internet. (3) Les indicateurs clés et leur variation sur un mois sont calculés à la date de valorisation du présent reporting. (4) Vous pouvez vous référer à la page relative à cet OPC sur notre site Internet afin de connaître le calcul des différentes composantes du SCR Marché ici affiché, étant rappelé que ce calcul est purement indicatif. (5) L'indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque plus élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section «Principaux risques» du Prospectus. (6) En utilisant des critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif du Fonds est de mieux gérer le risque de durabilité. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction du secteur dans lequel l'émetteur concerné opère. Il existe un risque qu'Ecofi évalue incorrectement un titre ou un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte incorrecte d'un titre dans le portefeuille d'un Fonds.

Commentaire de gestion

En zone Euro, l'inflation est passée de 2,6% sur un an en mars à 3% en avril, tandis que les indicateurs avancés de l'activité se sont sensiblement détériorés. La plupart des banques centrales, dont la BCE, ont laissé leurs taux inchangés en avril, mais ont signalé leur intention de les relever prochainement. De son côté, la Fed semble davantage s'orienter vers un statu quo prolongé et s'apprête à accueillir Kevin Warsh en remplacement de Jerome Powell. Les actions ont progressé de 6,3% en zone Euro et de 10,5% en \$ aux Etats-Unis, après l'annonce d'un cessez-le-feu en Iran. Le 10 ans américain est passé de 4,32% fin mars à 4,37% fin avril ; de 3% à 3,04% pour le 10 ans allemand. Ecofi Smart Transition enregistre une hausse de 6,47% contre une hausse de 6,51% pour son indice de référence. Sur le mois, les principaux contributeurs à la performance proviennent des secteurs des Financières (+1,52%), de l'Industrie (+2,08%) et de la Technologie (+1,75%). L'essentiel de notre léger sous-performance s'explique par la sélection de valeurs dans les secteurs de l'Industrie (-0,22%) et de la Consommation de Base (-0,13%). En revanche, l'Énergie (+0,25%) et les Financières (+0,19%) ont contribué positivement à notre performance. Sur la dernière année, la tracking error vis-à-vis de son indice s'établit à 1,75%.

Principales lignes en portefeuille

ASML HOLDING	8,87%
BANCO SANTANDER	4,46%
SIEMENS	3,69%
IBERDROLA	3,61%
SCHNEIDER ELECTRIC_SE	3,48%
ALLIANZ	3,10%
BNP PARIBAS	3,00%
SANOFI	2,72%
BANCO DE BILBAO VIZCAYA	2,70%
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS	2,67%

Principaux mouvements du mois

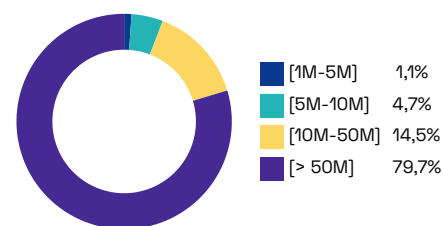
Achats/renforcements

NORDEA BANK ABP
INDITEX
SANOFI
SIEMENS ENERGY

Ventes / Allègements

ARGENX SE
FERRARI NV
HEINEKEN NV
DEUTSCHE BOERSE

Répartition par capitalisation du portefeuille



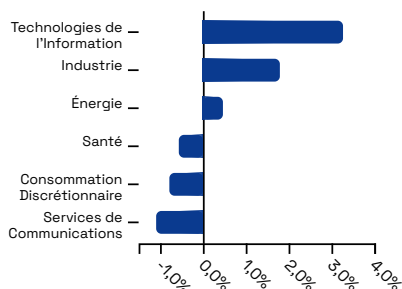
3 plus forts contributeurs

ASML HOLDING	1,47%
SIEMENS ENERGY	1,08%
INFINEON TECHNOLOGIES N	0,99%

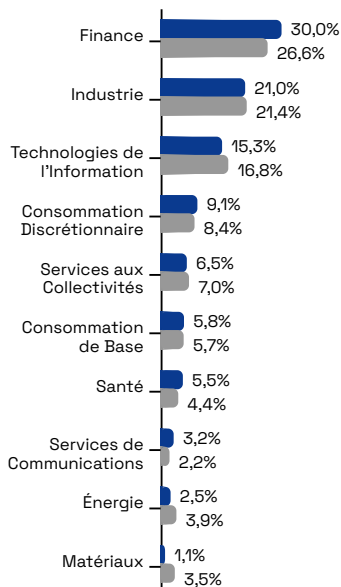
3 plus forts détracteurs

DEUTSCHE TELEKOM	-1,06%
SAFRAN	-0,65%
ESSILORLUXOTTICA	-0,46%

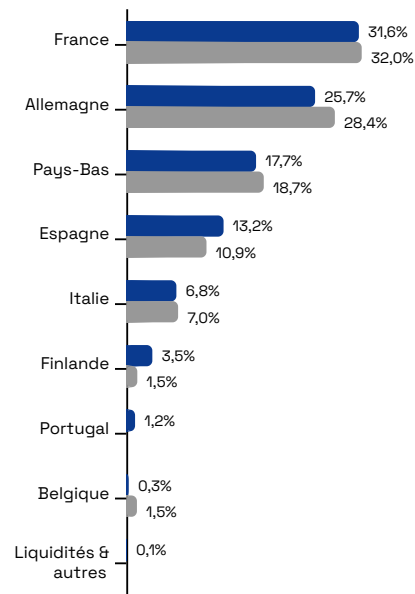
Contributeur / Détracteur sectoriels



Répartition sectorielle



Répartition géographique



Avertissement : COMMUNICATION PUBLICITAIRE - Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat d'actions de la SICAV et n'a pas de valeur contractuelle. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire le Document d'Information Clé (ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements ou sur notre site internet. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPC.



PRISME, la méthodologie propriétaire de notation extra-financière par Ecofi

Pour les entreprises, la méthodologie propriétaire PRISME repose sur 3 principes



Notation propriétaire PRISME

Notre méthodologie propriétaire de notation extra-financière est équilibrée entre les trois axes Environnemental, Social et Gouvernance.

Notre prisme d'investisseur engagé nous amène pour chacun de ces axes à surpondérer d'une part, les enjeux ESG clés propres à chaque secteur, qui influencent significativement la performance financière et la durabilité ; et d'autre part, 9 critères supplémentaires qui nous aident à distinguer les entreprises qui prennent des mesures significatives pour améliorer leur performance globale ESG.



Stratégie d'exclusions

Exclusions des paradis fiscaux
Exclusions sectorielles (armes controversées, jeux d'argent, tabac, pesticides, huile de palme, charbon, pétrole, gaz et énergies fossiles non conventionnelles).



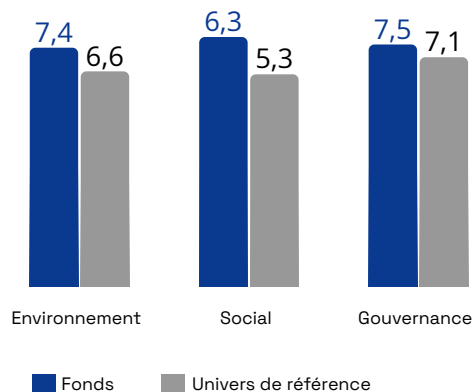
Analyse des controverses

Évaluation des controverses en fonction de leur impact et sur la base de 3 critères (gravité, fréquence, réaction de l'entreprise), avec une surpondération des critères de gravité et de réaction.

Note PRISME



Notation des axes ESG (/10)



CA aligné avec la taxonomie verte UE (% pondéré)



Taux de couverture CA aligné avec la taxonomie verte UE (% pondéré)



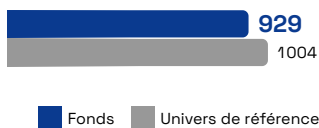
Indicateurs d'impact ESG

Les indicateurs d'impact ESG évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes, à hauteur de l'investissement réalisé, et sont comparés à un ensemble de valeurs de l'univers pondérées en fonction de leur capitalisation boursière. Leur méthodologie de calcul est disponible en annexe du reporting.

Emissions de gaz à effet de serre

Intensité carbone

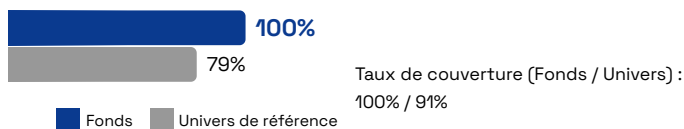
Unité : T CO₂ eq/M€ CA
Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 100%
Intensité carbone par million d'euros investi : 3 CO₂/M€ Investi



Empreinte carbone du portefeuille

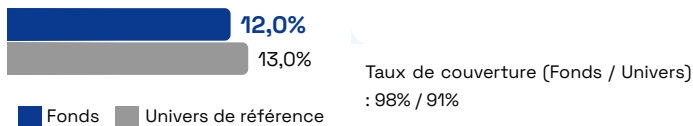
314 Tonnes équivalent CO₂
Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 100%
Sources : Bloomberg, ISS ESG, Ecofi

Alignement avec le scénario 1,5°C

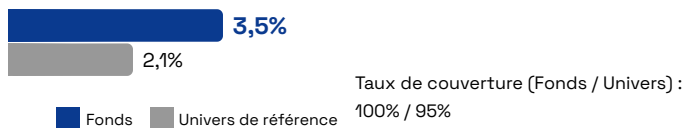


Sources : ISS ESG, Ecofi

Différence salariale Homme / Femme



Variation d'effectifs



Partage de la valeur économique

Responsabilité fiscale

Rémunération relative du travail

Masse salariale/EBITDA



Rémunération relative des actionnaires

Dividendes/EBITDA



Taux d'impôt effectif moyen Fonds 24%



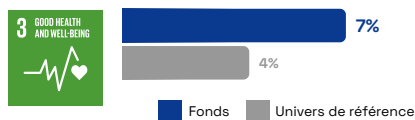
Taux d'impôt effectif moyen Univers 24%

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 91%

Sources : Thomson Reuters, Ecofi

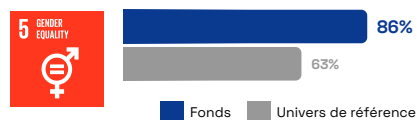
Alignement avec les Objectifs de Développement Durable

Bonne santé et Bien-être



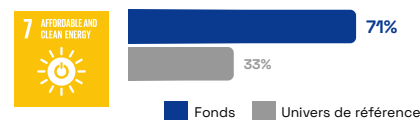
Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 96%

Egalité entre les sexes



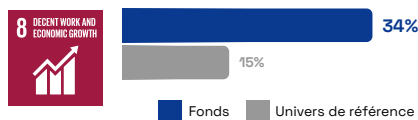
Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 96%

Energie propre et d'un coût abordable



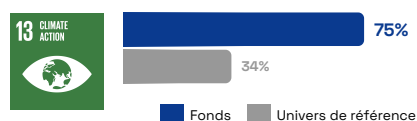
Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 96%

Travail décent et croissance économique



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 96%

Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 96%

Pour en savoir plus, le code de transparence est disponible sur le site : <https://www.ecofi.fr/informations-isr>

Avertissement : COMMUNICATION PUBLICITAIRE - Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat d'actions de la SICAV et n'a pas de valeur contractuelle. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire le Document d'Information Clé (ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements ou sur notre site internet. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPC.

Principes et méthodologies de calcul des indicateurs d'impact ESG

Emissions de gaz à effet de serre

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par les entreprises détenues en portefeuille sont exprimées en tonne équivalent CO2 (t CO2eq).

- Scope 1 : émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production (exemple : combustion de carburant sur les sites de l'entreprise).
- Scope 2 : émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie (exemple : consommation d'électricité ou de chaleur).
- Scope 3 : autres émissions indirectes liées à la chaîne de production des biens et services en amont (fournisseurs) et à l'utilisation des biens et services en aval (clients).

• L'intensité carbone est calculée en divisant les émissions annuelles de GES des entreprises par leur chiffre d'affaires, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le calcul de l'intensité carbone du portefeuille ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires et les green bonds.

• L'empreinte carbone absolue mesure les émissions annuelles de GES (Scope 1, 2, 3) des entreprises détenues par le portefeuille rapportées à la part de capital détenue dans ces entreprises. Elle est calculée uniquement pour les actions. Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Représentativité des femmes au poste d'encadrement

La représentativité des femmes à des postes d'encadrement, au-delà du principe de diversité et d'égalité des chances, permet aux entreprises de profiter pleinement de tous leurs talents.

Nous comparons la moyenne de femmes dans l'encadrement en année N avec le pourcentage de femmes dans les effectifs globaux en année N des entreprises en portefeuille, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le respect de l'équilibre hommes/femmes correspond à une part de femmes équivalente dans l'effectif global et dans l'effectif cadre. Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Alignement avec les ODD

Ecofi calcule l'alignement des portefeuilles avec les ODD à travers une analyse complète de chaque société investie : cette analyse ne se limite pas aux produits conçus par les sociétés mais intègre également la qualité des politiques ESG internes et leur implication dans des controverses et dans les secteurs sensibles, qui peuvent générer un impact négatif sur les ODD mêmes.

Pour ce niveau d'analyse, Ecofi utilise les données fournies par la recherche de Moody's ESG Solutions.

La méthodologie calcule 2 notations pour chacun des 17 ODD pour chaque société : la « Net Contribution » et la « Net Behaviour ».

• La « Net contribution » prend en compte les produits des sociétés, en termes de CA alignés avec les 17 ODD, et l'implication dans des secteurs sensibles. Cette dimension donne 5 résultats possibles (contribution très positive, positive, neutre, négative, très négative)

• La « Net behaviour » considère la note ESG (exclusivement avec les critères concernés par les ODD) et l'implication dans des controverses. Cette dimension donne 5 résultats possibles (comportement très favorable, favorable, marginal, adverse, très adverse) Ecofi considère une société comme alignée avec un ODD si elle a une contribution très positive ou positive et concomitamment un comportement très favorable ou favorable.

Les fonds labélisés ISR intègrent parmi les objectifs de gestion le niveau d'alignement avec l'ODD 5 des Nations Unies sur la parité, en étant systématiquement supérieur à celui de leur univers ESG.

Alignement avec le scénario 1,5°C

L'indicateur calcule le pourcentage d'actif investi considéré comme aligné avec le scénario climatique 1,5° SDS (Sustainable Development Scenario) de l'Agence Internationale de l'Énergie. Le calcul pour évaluer l'alignement des émetteurs avec le scénario SDS est fondé sur la différence entre :

- les émissions annuelles d'une société d'ici à 2050, estimées sur la base des émissions passées, l'adhésion à la Science Based Target initiative et la qualité de la stratégie climatique
- le budget carbone alloué à la même société pour le scénario SDS, estimé sur la base du budget sectoriel prévu par l'Agence Internationale de l'Énergie et recalculé en fonction de la part de marché de la société dans le secteur.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Variation d'effectifs

La création d'emplois, génératrice de valeur économique et sociale, est un enjeu majeur.

La variation d'emplois au sein de chaque entreprise est appréciée en faisant la différence entre les effectifs de l'année N et les effectifs de l'année N-1.

Les variations supérieures de +/- 20% sont exclues afin de limiter l'impact des changements de périmètre (acquisitions et cessions).

Le résultat à l'échelle du portefeuille est obtenu en pondérant les résultats individuels par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Partage de la valeur économique

Afin d'observer le partage de la valeur économique avec les actionnaires et avec les salariés, nous observons les dividendes versés aux actionnaires et la masse salariale, rapportés à un indicateur de rentabilité (EBITDA).

La rémunération relative du travail est la moyenne des coûts salariaux en année N des émetteurs rapportée à leur EBITDA. La rémunération relative des actionnaires est la moyenne des dividendes versés en année N par les émetteurs rapportée à leur EBITDA.

Chaque indicateur est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Responsabilité fiscale

A l'heure où les Etats sont préoccupés par la réduction de leur déficit budgétaire, l'évasion fiscale et le blanchiment de capitaux, l'objectif est de favoriser les entreprises qui ne sont pas présentes (siège social, opérations ou comptes bancaires) dans les paradis fiscaux (ou centres financiers offshore) ou celles qui peuvent justifier de cette présence par des raisons économiques.

Moody's ESG Solutions évalue la présence des émetteurs et la justification de présence dans les centres financiers offshore selon une échelle à quatre niveaux et leur attribue une note de 0 à 100.

Chaque résultat est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires